



# RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

## Société Minière du Sud Pacifique (SMSP)

Exercices clos 2019 à 2020

Observations délibérées par la chambre le 4 novembre 2021

## TABLE DES MATIERES

SYNTHÈSE.....	3
PROCEDURE.....	6
1 LA SITUATION FINANCIERE DE LA SMSP ET DE SON GROUPE.....	9
1.1 Des produits inférieurs aux charges de la société .....	9
1.1.1 Les produits .....	9
1.1.2 Les charges .....	11
1.1.3 Un résultat net négatif.....	13
1.2 L'évolution du bilan entre 2018 et 2020 .....	14
1.2.1 L'actif .....	14
1.2.2 Le passif .....	18
1.3 L'endettement des sociétés du groupe .....	20
2 LA SMPS EN PROCEDURE DE SAUVEGARDE.....	22
2.1 L'échec de la procédure de mandat ad hoc.....	22
2.2 L'engagement de la procédure de sauvegarde.....	22
3 LES PROJETS DE LA SMSP ENVISAGES ALORS QUE SA SITUATION FINANCIERE EST PREOCCUPANTE .....	23
REPONSE .....	25

## SYNTHÈSE

La chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie a procédé, dans le cadre de son programme de travail 2020, au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP).

Ce rapport est consacré à la mise à jour des données financières présentées dans le rapport relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SMSP portant sur les exercices 2013 à 2018<sup>1</sup>. Les mentions du présent rapport renvoient ainsi aux recommandations et au rappel d'obligation juridique figurant dans le rapport relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SMSP portant sur les exercices 2013 à 2018. L'actualisation de ce rapport est motivée notamment par le mandat ad hoc et la procédure de sauvegarde dans laquelle se situe la société ainsi que les projets qu'elle développe en monnayant ses titres miniers contre des prises de participations.

### LA SITUATION FINANCIERE DE LA SMSP ET DE SON GROUPE

#### *Des produits inférieurs aux charges de la société*

Les produits d'exploitation sont en baisse entre 2019 et 2020 (105 MF CFP en 2020 / 111 MF CFP en 2019).

La SMSP étant une société de portefeuille, les produits financiers constituent la principale source de ses revenus : 79 % en 2019 et 63 % en 2020. Les revenus des titres de participation ne concernent que les dividendes versés par l'usine de Corée (SNNC) puisque l'usine du Nord (KNS) n'a pas encore distribué de dividendes.

S'agissant des charges, hors dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations, les charges financières et notamment le paiement des intérêts liés aux emprunts de la SMSP pour financer la construction de KNS représentent le poste de charges le plus important de la SMSP. Les intérêts relatifs aux emprunts s'élèvent entre 552 et 560 MF CFP entre 2019 et 2020, soit, en 2019, un montant supérieur au montant total des produits de la SMSP, et en 2020 un montant représentant 59 % du total des produits de la SMSP.

Les charges de personnel représentent 40 % des charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et aux provisions et s'élèvent à 115 MF CFP en 2020. La diminution de ces charges de plus de 30 MF CFP entre 2019 et 2020 s'explique principalement par le changement de directeur à la tête de la société début 2020. L'effectif de la société est par ailleurs peu nombreux.

#### *Un résultat net négatif sur toute la période*

La SMSP a enregistré des pertes en 2019 (- 1 303 MF CFP) et 2020 (-5 680 MF CFP).

Même après avoir neutralisé les dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations n'ayant aucun impact sur la trésorerie, le résultat de la SMSP est négatif en 2019 et 2020 respectivement à hauteur de - 425 MF CFP et -59 MF CFP.

<sup>1</sup> Rapport d'observations définitives relatif à la Société minière du Sud Pacifique pour les exercices 2013 à 2018 publié le 22 avril 2021, disponible à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/societe-mini-ere-du-sud-pacifique-sm-sp-nouvelle-caledonie>

Le versement de dividendes par KNS étant exclu avant le remboursement de sa dette, détenue à hauteur de 97 % par GLENCORE, le résultat de la SMPS dépend principalement des versements de dividendes par l'usine de Corée (SNNC). Or en 2019 et 2020 ceux-ci n'ont pas permis à la SMSP de compenser ses charges et de dégager de la trésorerie.

Si la SMSP détient 51 % de la SNNC, les décisions les plus importantes sont décidées en assemblée générale ou en conseil d'administration respectivement à la majorité des deux tiers ou à la majorité absolue, ce qui nécessite un accord entre les deux partenaires, SMSP et POSCO, comme le montre l'exemple de la vente du port de la SNNC début 2020.

### ***Des titres de participation dépréciés***

L'actif de la SMSP est principalement constitué de ses immobilisations financières (94 % de l'actif au 31 décembre 2020) sur lesquelles sont enregistrées d'importantes dépréciations. La valeur nette des titres de participation détenus par la SMSP s'établit à 28,3 Md F CFP fin décembre 2020.

### ***Des créances et des prêts rattachés aux participations dont le remboursement est compromis***

La SMSP a octroyé un prêt à la Société de OUACO pour le financement par cette dernière d'une partie des travaux de construction de KNS. Au 31 décembre 2020, le montant de l'avance effectuée en capital et intérêts par la SMSP à la Société de OUACO dans ce cadre s'élève à 27,6 Md F CFP. Les retards constatés sur la montée en puissance de KNS et les difficultés techniques rencontrées par l'usine ont affecté la valeur recouvrable de la créance de la SMSP dans la Société de OUACO et une dépréciation de cette créance a été enregistrée dans les comptes de la SMSP depuis 2014. Le niveau de cette dépréciation a augmenté de 3,3 Md F CFP pour s'établir à 18,3 Md F CFP au 31 décembre 2020.

La SMSP a également procédé à des avances en compte courant à la Société de OUACO dans le cadre du règlement d'un redressement fiscal sur les exercices 2010 et 2011 : la SMSP procède au règlement des échéances, ce qui constitue une avance en compte courant pour sa filiale, la Société de OUACO. Le montant de ses avances s'élève à 968 MF CFP au 31 décembre 2020. Ces avances ont été entièrement dépréciées au cours de l'exercice 2020 au vu des prévisions de remboursement par la Société de OUACO. Le montant du redressement fiscal restant encore à régler au 31 décembre 2020 s'élève à 743 MF CFP.

Enfin des avances en compte courant ont également été octroyées par la SMSP et sa filiale THYLACINE à COTRANSMINE pour le renouvellement de la flotte de la société. Les avances en compte courant de la SMSP ont fait l'objet de remboursements de la part de COTRANSMINE et s'établissent à 235 MF CFP fin 2020. En revanche, l'avance en compte courant apportée par THYLACINE en 2013 à COTRANSMINE n'a encore fait l'objet d'aucun remboursement sur le capital et s'élève à 423 MF CFP fin décembre 2020 d'après les états financiers de COTRANSMINE. Des remboursements ont été effectués uniquement sur les intérêts à hauteur de 49,5 MF CFP.

La valeur brute de l'ensemble des créances et des prêts de la SMSP auprès de ses filiales s'élève ainsi à 28,8 Md F CFP fin décembre 2020 dont 19,2 Md F CFP sont dépréciés, soit 67 %.

### ***Un endettement financier difficilement soutenable***

L'endettement financier de la SMSP concerne tout d'abord les emprunts que la société a contractés en 2008 et en 2011 pour participer au financement de la construction de KNS via sa filiale, la Société de OUACO. Etant donné les difficultés de la SMSP pour rembourser ses échéances, ces prêts ont été restructurés en 2017. Les négociations menées avec les établissements bancaires concernés ont

notamment permis de reporter à mai 2021 les échéances de remboursement en principal. Les montants dus par la SMSP à ces établissements bancaires fin 2020 s'élèvent à 22,2 Md F CFP en capital auxquels s'ajoutent 53,3 MF CFP d'intérêts.

L'endettement financier de la SMSP concerne également la dette de la société à l'égard de la SOFINOR. Pour permettre à la SMSP de couvrir ses besoins de trésorerie, la SOFINOR a accordé plusieurs avances à la SMSP depuis 2015 pour un montant de 6,95 Md F CFP fin 2020.

Fin 2020, l'endettement financier total de la SMSP s'établit ainsi à 29,2 Md F CFP. Rapporté au montant des capitaux propres, le taux d'endettement financier fin 2020 atteint 445 %.

## **LA SMSP EN PROCEDURE DE SAUVEGARDE**

Au vu de son endettement qui s'établissait à 29,2 Md F CFP fin 2020, et compte-tenu de sa situation financière, la société a constaté qu'il lui était impossible d'honorer les remboursements en capital de ses dettes bancaires en 2021.

Par requête en date du 11 mai 2021 présenté au tribunal de commerce, la SMSP a demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Par jugement en date du 18 mai 2021, le tribunal mixte de commerce de Nouméa déclare l'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'égard de la SMSP, fixe la période d'observation à six mois et fixe au mandataire judiciaire un délai de deux mois pour établir la liste des créances.

## **LES PROJETS DE LA SMSP ENVISAGES ALORS QUE SA SITUATION FINANCIERE EST PREOCCUPANTE**

En 2019, alors que la situation financière de la SMSP était très fragile mais qu'elle espérait encore à l'époque recevoir des dividendes de l'usine de Corée qui aurait pu lui permettre d'honorer une partie de ses dettes, la SMSP a envisagé de lancer une prospection des gisements PRONY et PERNOD. En 2019, le président-directeur général de la SMSP demandait à la province Sud l'autorisation de procéder à une campagne de géophysique héliportée sur les gisements de PRONY et PERNOD situés sur les communes de Yaté et du Mont Dore, dans le cadre d'un projet de construction d'une usine hydro métallurgique en province Sud en partenariat avec POSCO. La chambre relève qu'alors qu'elle était en difficulté pour financer ses dettes, la société envisageait le développement d'un projet industriel lourd, certes en partenariat avec un autre industriel qui aurait apporté la majorité des capitaux. Ce projet ne pouvait être neutre financièrement pour la société ni résoudre ses problèmes financiers de court terme.

## PROCEDURE

La chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie a procédé, dans le cadre de son programme de travail 2020, au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP).

La chambre territoriale des comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 262-8 du code des juridictions financières, peut examiner la gestion des établissements, sociétés, groupements et organismes, quel que soit leur statut juridique, auxquels les collectivités territoriales, leurs établissements publics ou les autres organismes relevant de sa compétence, apportent un concours financier supérieur à 1 500 € ou à sa contrepartie en monnaie locale<sup>2</sup>, ou dans lesquels ils détiennent, séparément ou ensemble, plus de la moitié du capital ou des voix dans les organes délibérants, ou exercent, directement ou indirectement, un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article L. 262-9 du code des juridictions financières, la chambre territoriale des comptes peut contrôler les filiales des organismes visés à l'article L. 262-8, lorsque ces organismes détiennent dans lesdites filiales, séparément ou ensemble, plus de la moitié du capital ou des voix dans les organes délibérants, ou exercent, directement ou indirectement, un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion.

La SMSP est une société anonyme dont les actionnaires sont notamment la société d'économie mixte SOFINOR, elle-même détenue à 85 % par la province Nord, et la société d'économie mixte SODIL, détenue à 68 % par la province des îles Loyauté. La SMSP entre donc dans le cadre des dispositions des articles L. 262-8 et L. 262-9 précités.

Le contrôle des comptes et de la gestion, défini à l'article L. 262-6 du code des juridictions financières, consiste à vérifier, sur pièces et sur place, la régularité des recettes et des dépenses et l'emploi régulier des crédits, fonds et valeurs et à examiner la régularité des actes de gestion, l'économie des moyens mis en œuvre et l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'organe délibérant.

Le contrôle a été mené selon les dispositions prévues par le code des juridictions financières, précisées par le recueil des normes professionnelles applicables aux chambres régionales et territoriales des comptes. Trois principes fondamentaux gouvernent l'exécution des travaux de la chambre : l'indépendance, la contradiction et la collégialité. **L'indépendance** institutionnelle de la chambre et l'indépendance statutaire de ses magistrats garantissent que les contrôles effectués et les conclusions tirées le sont en toute liberté d'appréciation. **La contradiction** implique que toutes les observations faites et recommandations formulées sont systématiquement soumises aux personnes ou responsables des organismes concernés et qu'elles ne sont rendues définitives qu'après prise en compte des réponses reçues et, s'il y a lieu, audition. Les réponses obtenues au rapport d'observations définitives sont présentées en annexe du document publié. **La collégialité** intervient pour conclure les principales étapes de la procédure et les observations sont examinées et délibérées de façon collégiale par une formation comprenant au moins trois magistrats.

Par courriers datés du 27 novembre 2020, le contrôle a été ouvert auprès de M. Karl THERBY, directeur général de la SMSP, ainsi qu'auprès de M. André DANG VAN NHA, président-directeur général de la SMSP jusqu'au 9 janvier 2020. Le contrôle porte sur les comptes de la SMSP pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et l'exercice clos au 31 décembre 2020.

---

<sup>2</sup> 178 998 F CFP

Deux dirigeants se sont succédés en 2019 et 2020 : M. André DANG VAN NHA a été le directeur général de la SMSP jusqu'au 9 janvier 2020 et depuis cette date, M. Karl THERBY a repris ces fonctions.

Un entretien de début de contrôle s'est déroulé avec M. Karl THERBY et M. André DANG VAN NHA le 8 février 2021. En application des possibilités offertes par les dispositions de l'article L. 262-64 du code des juridictions financières, des entretiens de fin de contrôle ont eu lieu le 14 juin 2021 avec M. Karl THERBY et le même jour avec M. Karl THERBY en représentation de M. André DANG VAN NHA.

Ce rapport est consacré à la mise à jour des données financières présentées dans le rapport relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SMSP portant sur les exercices 2013 à 2018<sup>3</sup>. Afin d'établir une continuité entre les situations financières présentées dans ces deux rapports, la chambre a repris dans le présent rapport, lorsque cela était utile, les données de l'exercice 2018.

Les mentions du présent rapport renvoient aux recommandations et au rappel d'obligation juridique figurant dans le rapport relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SMSP portant sur les exercices 2013 à 2018.

L'actualisation de ce rapport est motivée notamment par le mandat ad hoc et la procédure de sauvegarde dans laquelle se situe la société ainsi que les projets qu'elle développe en monnayant ses titres miniers contre des prises de participations.

Le présent rapport ne remplace pas le rapport relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société sur les exercices 2013 à 2018 ; la chambre maintient l'ensemble de ses observations ainsi que ses recommandations et rappels d'obligations juridiques figurant dans son rapport d'observations définitives délibéré les 21 octobre et 19 novembre 2020.

Lors de sa séance du 29 juin 2021, la chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées dans leur intégralité aux destinataires suivants :

- M. Karl THERBY, directeur général ;
- M. André DANG VAN NHA, ancien président-directeur général de la SMSP.

Des extraits ont également été envoyés aux destinataires aux commissaires aux comptes des sociétés KPMG et PWC et au président de la SNNC.

Le tableau ci-dessous résume, par destinataire, les dates d'envoi du ROP et des extraits, ainsi que des réponses reçues :

Document	Date des accusés de réception	Destinataire	Date figurant sur la réponse	Date d'enregistrement au greffe
Rapport d'observation provisoire	07/07/2021	M. Karl THERBY, directeur général	16/08/2021	16/08/2021
	07/07/2021	M. André DANG VAN NHA, ancien président-directeur général	16/08/2021	16/08/2021

<sup>3</sup> Rapport d'observations définitives relatif à la Société minière du Sud Pacifique pour les exercices 2013 à 2018 publié le 22 avril 2021, disponible à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/societe-mini-ere-du-sud-pacifique-sm-sp-nouvelle-caledonie>

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Document	Date des accusés de réception	Destinataire	Date figurant sur la réponse	Date d'enregistrement au greffe
Extrait	08/07/2021	Commissaire aux comptes de KPMG	27/08/2021	01/09/2021
	08/07/2021	Commissaire aux comptes de PWC	06/07/2021	06/07/2021
	30/08/2021	Président de la SNNC	17/09/2021	20/09/2021

La chambre territoriale de la Nouvelle-Calédonie, après en avoir délibéré le 4 novembre 2021, a adopté le présent rapport d'observations définitives.

# 1 LA SITUATION FINANCIERE DE LA SMSP ET DE SON GROUPE

## 1.1 Des produits inférieurs aux charges de la société

### 1.1.1 Les produits

Les produits d'exploitation sont en baisse entre 2019 et 2020, principalement du fait de l'arrêt fin 2018 de la prestation de service de transport aérien effectué au bénéfice de la société Nickel Mining Company (NMC) qui constituait l'essentiel des produits des activités annexes.

Tableau n° 1 : Détail des produits de la SMSP

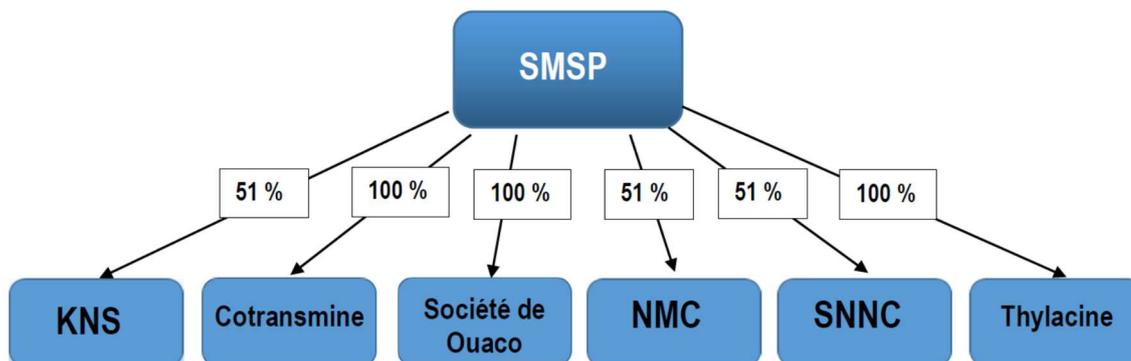
En F CFP	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020 en %
Ventes et prestations de services	116 535 939	59 482 207	76 797 521	- 29 %
-dont prestations pour les conventions de groupe	5 899 992	8 940 478	29 182 021	226 %
-dont activités annexes	65 688 625	5 221 101	3 927 979	- 25 %
-dont locations	44 947 322	45 320 628	43 687 521	- 4 %
Autres produits de gestion courante	43 995	67 201	231 529	245 %
Reprises sur provisions et dépréciations	0	44 503 839	19 745 304	- 56 %
Transferts de charges	6 630 030	7 031 770	8 355 393	19 %
<b>TOTAL produits d'exploitation</b>	<b>123 209 964</b>	<b>111 085 017</b>	<b>105 129 747</b>	<b>- 5 %</b>
Produits des participations	280 952 145	425 269 210	540 879 971	27 %
-dont revenus des titres de participation	0	140 912 689	266 386 724	89 %
-dont intérêts des créances rattachées à des participations	280 952 145	284 356 521	274 493 247	- 4 %
Gains de change	62 350	1 452 692	2 683 263	85 %
Intérêts sur dépôts à terme	0	1 891 412	46 943	- 98 %
Reprises sur provisions pour dépréciation de titres	321 632	90 000	61 199 684	67 900 %
<b>TOTAL produits financiers</b>	<b>281 336 127</b>	<b>428 703 314</b>	<b>604 809 861</b>	<b>41 %</b>
<b>TOTAL produits exceptionnels</b>	<b>2 647 530</b>	<b>5 624 710</b>	<b>244 471 926</b>	<b>4 246 %</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>407 193 621</b>	<b>545 413 041</b>	<b>954 411 534</b>	<b>75 %</b>

Source : chambre territoriale des comptes d'après les états financiers de la SMSP

Le poste des produits annexes ne concerne plus que la refacturation des assurances et des prestations informatiques aux filiales de la SMSP. Les locations représentent désormais la principale source des produits d'exploitation de la SMSP. Elles proviennent notamment des surfaces louées de l'immeuble que la SMSP occupe à Nouméa et dont elle est propriétaire (30,9 MF CFP en 2020) ainsi que des loyers de plusieurs appartements dans un immeuble de Nouméa (8,7 MF CFP en 2020). La société ayant décidé de vendre ses appartements lors de son conseil d'administration du 20 avril 2021, les recettes de location devraient diminuer à l'issue de l'opération.

La société perçoit en outre un revenu tiré des prestations administratives, financières et juridiques qu'elle assure pour ses filiales, ainsi que pour sa société-mère, la SOFINOR (qui détient 87,25% du capital de la SMSP). D'après les informations transmises par la SMSP, l'augmentation des produits liés à ces prestations en 2020 concerne COTRANSMINE, qui aurait fait davantage appel à la SMSP pour l'exécution de prestations en matière comptable et de ressources humaines, et la SOFINOR.

Schéma n° 1 : La SMSP et ses filiales



KNS : Koniambo Nickel SAS

CTM : Cotransmine

NMC : Nickel Mining Company

SNNC: Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée

Les reprises sur provisions et dépréciations enregistrées en 2019 correspondent principalement à une reprise de 18,9 MF CFP de la dépréciation enregistrée sur le fonds commercial et à une reprise de 25,5 MF CFP d'une provision pour litige, le litige s'étant soldé en 2019 par la condamnation de la SMSP à verser 23,7 MF CFP à un ancien salarié. Les reprises sur provisions et dépréciations enregistrées en 2020 concernent essentiellement une reprise de la dépréciation enregistrée sur le fonds commercial.

Comme l'a jugé la cour administrative d'appel de Paris dans son arrêt n° 14PA05196 du 14 octobre 2016<sup>4</sup>, la SMSP étant une société de portefeuille, les produits financiers constituent la principale source de ses revenus : 69 % du total des produits en 2018, 79 % en 2019 et 63 % en 2020. Les intérêts relatifs aux créances rattachées à des participations (Société de OUACO et COTRANSMINE) sont la première source de revenus de la SMSP de 2019 à 2020. Les revenus des titres de participation ne concernent que les dividendes versés par la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) puisque Koniambo Nickel SAS (KNS) n'a pas encore distribué de dividendes.

<sup>4</sup> L'arrêt n° 14PA05196 de la cour administrative d'appel de Paris du 14 octobre 2016 a rejeté la demande de la SMSP que soit prononcée la décharge des cotisations d'impôt sur les sociétés et activités métallurgiques ou minières en considérant notamment que ces activités, définies au II de l'article 3 des impôts, étaient exercées au niveau de la filiale et que « la circonstance que la SMSP détient des autorisations personnelles minières, des permis de recherche et de concessions minières et qu'elle se serait livrée à des activités de recherche et de prospection minière reste à cet égard sans incidence ».

Les produits financiers sont en hausse entre 2019 et 2020, du fait du versement de 266,3 MF CFP de dividendes par la SNNC en 2020 contre 140,9 MF CFP en 2019. L'augmentation des produits financiers en 2020 s'explique également par deux reprises sur provisions pour dépréciation de titres pour un montant total de 61,2 MF CFP :

- une reprise de la provision de 37 870 947 F CFP qui était enregistrée sur les titres de THYLACINE jusqu'à fin 2019 ;
- Une reprise de la provision de 23 328 737 F CFP qui était enregistrée sur les titres de la société calédonienne de participation minière (SCPM) à la suite de la cession de cette société à la Société Le Nickel (SLN).

Le montant important des produits exceptionnels en 2020 s'explique principalement par le reversement d'impôt dû par la SNNC concernant les exercices 2011 à 2014.

### 1.1.2 Les charges

Hors dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations, les charges financières et notamment le paiement des intérêts liés aux emprunts de la SMSP pour financer la construction de KNS représentent le poste de charges le plus important. Les intérêts relatifs aux emprunts s'élèvent à 552 et 560 MF CFP en 2019 et 2020, soit, en 2019, un montant supérieur au montant total des produits de la SMSP, et en 2020 un montant représentant 59 % du total des produits de la SMSP.

Tableau n° 2 : Détail des charges

En F CFP	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020 en %
Achats	7 563 049	6 694 644	5 740 697	- 14 %
Services extérieurs	248 132 428	114 761 416	133 517 605	16 %
-dont locations et charges locatives et de copropriété	4 222 974	4 289 068	6 422 694	50 %
-dont entretien et réparation	16 805 584	12 065 590	13 746 156	14 %
-dont études	54 119 246	4 078 878	4 630 323	14 %
-dont honoraires	15 501 631	25 501 520	71 734 274	181 %
-dont prestations convention intragroupe	54 533 698	47 322 240	17 999 640	- 62 %
-dont déplacements et missions	91 776 721	9 585 198	685 737	- 93 %
-dont autres	11 172 574	11 918 922	18 298 781	54 %
Impôts	32 664 966	32 949 243	32 133 272	- 2 %
Charges de personnel	139 957 996	145 683 426	115 397 524	- 21 %
-dont salaires et traitements	113 611 613	118 394 059	90 444 838	- 24 %
-dont charges sociales	26 346 383	27 289 367	24 952 686	- 9 %
Autres charges de gestion courante	116 830	1 875 476	9 965	- 99 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions relatives aux charges d'exploitation	88 983 580	33 441 030	33 941 204	1 %
<b>TOTAL charges d'exploitation</b>	<b>517 418 849</b>	<b>335 405 235</b>	<b>320 740 267</b>	<b>- 4 %</b>
Intérêts des emprunts et dettes	552 293 481	551 929 586	560 229 876	2 %
-dont intérêts sur emprunt AFD	237 503 850	237 503 850	238 154 544	0 %
-dont intérêts sur emprunt OCEOR	314 571 731	314 425 736	322 075 332	2 %
-dont intérêts sur autre emprunt	217 900	0	0	-
Intérêts des autres dettes	30 728 006	41 318 709	52 098 922	26 %

En F CFP	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020 en %
Autres charges financières	8 871	220 492	1 220 205	453 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions relatives aux charges financières	3 895 020 723	895 368 138	5 677 086 733	534 %
<b>TOTAL charges financières</b>	<b>4 478 051 081</b>	<b>1 488 836 925</b>	<b>6 290 635 736</b>	<b>323 %</b>
<b>TOTAL charges exceptionnelles</b>	<b>2 679 790</b>	<b>23 818 352</b>	<b>23 518 400</b>	<b>- 1 %</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 998 149 720</b>	<b>1 848 060 512</b>	<b>6 634 894 403</b>	<b>259 %</b>

Source : chambre territoriale des comptes d'après les états financiers de la SMSP

Les charges d'exploitation sont en baisse de 2019 à 2020. De 335 MF CFP en 2019, le montant des charges d'exploitation s'élève à 321 MF CFP en 2020, soit une diminution de 15 MF CFP.

Tableau n° 3 : Poids des différentes charges

En %	2018	2019	2020
Charges d'exploitation hors dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 %	16 %	4 %
Charges financières hors dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 %	32 %	9 %
Charges exceptionnelles hors dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0 %	1 %	0 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	80 %	50 %	86 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : chambre territoriale des comptes d'après les états financiers de la SMSP

Les charges de personnel représentent 40 % des charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et aux provisions et s'élèvent à 115 MF CFP en 2020. La diminution de ces charges de plus de 30 MF CFP entre 2019 et 2020 s'explique principalement par le changement de directeur à la tête de la société début 2020. L'effectif de la société est par ailleurs peu nombreux.

Tableau n° 4 : Effectif moyen de la SMSP de 2018 à 2020

Exercice	2018	2019	2020
Effectif moyen de la SMSP	9	8,5	10

Source : chambre territoriale des comptes d'après les états financiers de la SMSP

A l'inverse de l'évolution des autres charges, l'augmentation des services extérieurs entre 2019 et 2020 s'explique principalement par les honoraires de prestataires liés aux difficultés financières de la SMSP.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations et aux provisions sont les charges les plus importantes en 2019 et 2020. Elles représentent entre 50 % et 86 % du total des charges selon les exercices. Ces charges n'ont cependant pas d'impact sur la trésorerie de la société.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 33 MF CFP chaque année.

Les dotations aux provisions financières concernent de façon majoritaire les provisions sur les fonds prêtés dans le cadre du projet KNS : 3 889 MF CFP en 2018, 893 MF CFP en 2019 et 3 381 MF CFP en 2020. Des provisions pour dépréciation des titres financiers ont également été enregistrées, notamment en 2020 un montant de 2 255 MF CFP concernant les titres de NMC.

### 1.1.3 Un résultat net négatif

Le résultat de la SMSP est négatif tant en 2019 qu'en 2020.

Tableau n° 5 : Evolution du résultat de la SMSP

En F CFP	2018	2019	2020
Résultat d'exploitation	-394 208 885	-224 320 218	-215 610 520
Résultat financier	-4 196 714 954	-1 060 133 611	-5 685 825 875
Résultat courant avant impôt	-4 590 923 839	-1 284 453 829	-5 901 436 395
Résultat exceptionnel	-32 260	-18 193 642	220 953 526
<b>Résultat net</b>	<b>-4 590 956 099</b>	<b>-1 302 647 471</b>	<b>-5 680 482 869</b>
Montant des produits hors reprises sur provisions et transferts	400 241 959	493 787 432	865 111 153
Montant des charges hors dotations aux amortissements et provisions	1 014 145 417	919 251 344	923 866 466
<b>Différence entre les produits et les charges hors dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations</b>	<b>-613 903 458</b>	<b>-425 463 912</b>	<b>-58 755 313</b>

Source : chambre territoriale des comptes d'après les états financiers de la SMSP

En cumul, entre 2019 et 2020, le montant des pertes atteint 7 Md F CFP. Les pertes les plus élevées concernent le résultat financier étant donné les montants importants de dépréciation enregistrés sur les créances et les titres de participation de la SMSP.

Les résultats négatifs de la SMSP ne s'expliquent cependant pas seulement par les dotations aux provisions et aux dépréciations. En effet, même après avoir neutralisé les dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations n'ayant aucun impact sur la trésorerie, le résultat de la SMSP est toujours négatif : - 425 MF CFP en 2019 et - 59 MF CFP en 2020.

L'amélioration du résultat hors dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations entre 2019 et 2020 est principalement due au versement de dividendes par la SNNC (141 MF CFP en 2019 et 266 MF CFP en 2020). Le versement de dividendes par KNS étant exclu avant de nombreuses années (KNS doit d'abord rembourser sa dette, détenue à hauteur de 97 % par

GLENCORE<sup>5</sup>), le résultat de la SMSP hors dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations dépend principalement des versements de dividendes par l'usine de Corée (SNNC). Or, en 2019 et 2020, ceux-ci n'ont pas permis à la SMSP de compenser ses charges et de dégager de la trésorerie.

Si la SMPS détient 51 % de la SNNC, les décisions les plus importantes sont décidées en assemblée générale ou en conseil d'administration respectivement à la majorité des deux tiers ou à la majorité absolue, ce qui nécessite un accord entre les deux partenaires, SMSP et POSCO. De plus, POSCO dispose des moyens matériels et financiers nécessaires au fonctionnement de la SNNC et de NMC<sup>6</sup>, comme le montre l'exemple de la vente du port. Ainsi, la vente du port de la SNNC en Corée a été autorisée en janvier 2020 alors que les administrateurs de la SMSP s'y étaient opposés lors du conseil d'administration de la SMSP du 17 octobre 2019 au cours duquel des représentants de POSCO étaient venus plaider en faveur de cette vente à POSCO Terminal, l'une des filiales de POSCO. Mais moins de trois mois plus tard, le conseil d'administration de la SMSP du 9 janvier 2020 autorise finalement la vente du port de la SNNC au motif que NMC, l'autre filiale de la SMSP dans laquelle POSCO détient aussi une participation 49%, a besoin du soutien de POSCO pour restructurer sa dette.

## 1.2 L'évolution du bilan entre 2018 et 2020

### 1.2.1 L'actif

L'actif de la SMSP est principalement constitué de ses immobilisations financières (94 % de l'actif au 31 décembre 2020) sur lesquelles sont enregistrées d'importantes dépréciations.

Tableau n° 6 : Evolution de l'actif de la SMSP

En F CFP	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020 en %
Immobilisations incorporelles	606 273 758	646 523 534	668 669 991	3 %
Immobilisations corporelles	232 118 540	205 048 582	180 858 166	- 12 %
-dont terrains	49 410 000	49 410 000	49 410 000	0 %
-dont titres miniers	50 000 000	50 000 000	50 000 000	0 %
-dont constructions	101 627 944	79 607 005	57 586 067	- 28 %
-dont autres immobilisations corporelles	30 444 883	24 881 577	22 152 599	- 11 %
-dont immobilisations en cours	635 713	1 150 000	1 709 500	49 %
Immobilisations financières	45 553 403 801	45 589 307 401	37 901 811 018	- 17 %
-dont titres de participation	30 510 270 686	30 507 776 419	28 290 093 387	- 7 %
-dont créances rattachées aux participations	900 545 549	1 006 465 109	234 877 383	- 77 %
-dont prêts rattachés à des participations	14 142 084 766	14 074 563 073	9 376 380 748	- 33 %
-dont dépôts et cautionnements	502 800	502 800	459 500	- 9 %

<sup>5</sup> Voir le rapport d'observations définitives relatif à la Société minière du Sud Pacifique pour les exercices 2013 à 2018 publié le 22 avril 2021, disponible à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/societe-miniере-du-sud-pacifique-smsp-nouvelle-caledonie>

<sup>6</sup> La SNNC porte l'usine de Corée et la MNC les mines situées en Corée.

En F CFP	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020 en %
<b>TOTAL actif immobilisé</b>	<b>46 391 796 099</b>	<b>46 440 879 517</b>	<b>38 751 339 175</b>	<b>- 17 %</b>
Créances d'exploitation	160 755 591	163 395 098	202 199 235	24 %
Disponibilités	238 582 198	546 537 297	1 197 700 748	119 %
Charges constatées d'avance	991 959	1 151 051	1 057 379	- 8 %
<b>TOTAL actif circulant</b>	<b>400 329 748</b>	<b>711 083 446</b>	<b>1 400 957 362</b>	<b>97 %</b>
<b>Ecart de conversion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 660 176</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>46 792 125 847</b>	<b>47 151 962 963</b>	<b>40 192 956 713</b>	<b>- 15 %</b>

Source : chambre territoriale des comptes d'après les états financiers de la SMSP

En dehors de l'immeuble et de plusieurs appartements situés à Nouméa dont elle est propriétaire, la SMSP ne dispose pas d'immobilisations corporelles pouvant être cédées dans l'objectif de se désendetter.

#### 1.2.1.1 Des titres de participation en partie dépréciés

Fin 2020, la SMSP participe au capital de sept sociétés :

- KNS (Koniambo Nickel SAS) à hauteur de 51 % ;
- NMC (Nickel Mining Company) à hauteur de 51 % ;
- SNNC (Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie) à hauteur de 51 % ;
- la Société de Ouaco à hauteur de 100 % ;
- COTRANSMINE (Compagnie de Transport Minière du Nord) à hauteur de 100 % ;
- la société Thylacine à hauteur de 100 % ;
- et la SA SONAREP (Société de navigation et roulage de Poum) à hauteur de 0,49 %.

En 2019 et 2020, la SMSP a cédé les participations qu'elle détenait dans les sociétés CIT, Nord Tourisme, SERKA, SOREN<sup>7</sup> et SCPM<sup>8</sup>.

La valeur brute des titres de participation détenus par la SMSP s'élève à 59 Md F CFP fin décembre 2020. Une provision pour dépréciation de 28,4 Md F CFP est cependant enregistrée sur les titres de KNS (pour une valeur brute de 33,2 Md F CFP). Les titres de la Société de Ouaco dont la valeur brute s'élève à 115 MF CFP sont entièrement dépréciés. Enfin, du fait de la crise sanitaire et de son impact sur les prévisions des cours et sur les coûts de production, les titres de NMC ont également fait l'objet d'une dépréciation en 2020, à hauteur de 2,3 Md F CFP (pour une valeur brute de 16,8 Md F CFP).

Etant donné les dépréciations enregistrées, la valeur nette des titres de participation détenus par la SMSP s'établit à 28,3 Md F CFP fin décembre 2020.

<sup>7</sup> Cession à la société d'économie mixte Nord Avenir et à la société SODEPAR, décision du conseil d'administration du 18 avril 2019

<sup>8</sup> Cession à la SLN, décision du conseil d'administration du 12 juin 2020

Tableau n° 7 : Détail des participations de la SMSP au 31 décembre 2020

En F CFP	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
KNS	33 175 163 150	28 375 632 721	4 799 530 429
NMC	16 833 640 000	2 255 364 316	14 578 275 684
SNNC	8 774 388 327	0	8 774 388 327
Société de Ouaco	115 000 000	115 000 000	0
COTRANSMINE	100 000 000	0	100 000 000
Thylacine	37 870 947	0	37 870 947
SONAREP	28 000	0	28 000
<b>TOTAL</b>	<b>59 036 090 424</b>	<b>30 745 997 037</b>	<b>28 290 093 387</b>

Source : chambre territoriale des comptes d'après les états financiers de la SMSP

#### 1.2.1.2 Des créances et des prêts rattachés aux participations dont le remboursement est compromis

La SMSP a octroyé un prêt à la Société de Ouaco pour le financement par cette dernière d'une partie des travaux de construction de KNS<sup>9</sup>. Au 31 décembre 2020, le montant de l'avance effectuée en capital et intérêts par la SMSP à la Société de Ouaco dans ce cadre s'élève à 27,6 Md F CFP<sup>10</sup>. Les retards constatés sur la montée en puissance de KNS et les difficultés techniques rencontrées par l'usine ont affecté la valeur recouvrable de la créance de la SMSP dans la Société de Ouaco et une dépréciation de cette créance a été enregistrée dans les comptes de la SMSP depuis 2014. Le niveau de cette dépréciation a augmenté de 3,3 Md F CFP entre 2019 et 2020 pour s'établir à 18,3 Md F CFP au 31 décembre 2020.

La SMSP a également procédé à des avances en compte courant à la Société de Ouaco dans le cadre du règlement d'un redressement fiscal sur les exercices 2010 et 2011. Le montant de ses avances s'élève à 968 MF CFP au 31 décembre 2020. Ces avances ont été entièrement dépréciées au cours de l'exercice 2020 au vu des prévisions de remboursement par la Société de Ouaco. Le montant du redressement fiscal restant encore à régler au 31 décembre 2020 s'élève à 743 MF CFP.

Enfin des avances en compte courant ont également été octroyées par la SMSP à COTRANSMINE pour le renouvellement de la flotte de la société<sup>11</sup>. Les avances en compte courant de la SMSP ont fait l'objet de remboursements de la part de COTRANSMINE entre 2019 et 2020 et s'établissent à 235 MF CFP fin 2020. COTRANSMINE bénéficie aussi d'avances en compte courant de THYLACINE, filiale de la SMSP à 100 %, apportées en 2013. Ces avances de THYLACINE à COTRANSMINE, qui s'élèvent à 423 MF CFP en capital fin décembre 2020 d'après les états financiers de COTRANSMINE, ont fait l'objet de remboursements en 2019 et 2020 uniquement sur la part relative

<sup>9</sup> Voir le rapport d'observations définitives relatif à la Société minière du Sud Pacifique pour les exercices 2013 à 2018 publié le 22 avril 2021, disponible à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/societe-miniére-du-sud-pacifique-smssp-nouvelle-caledonie>

<sup>10</sup> Les prêts en dollars US ont été convertis en F CFP selon le dernier cours de change à la clôture de l'exercice 2020, soit un taux de 97,2470.

<sup>11</sup> Voir le rapport d'observations définitives relatif à la Société minière du Sud Pacifique pour les exercices 2013 à 2018 publié le 22 avril 2021, disponible à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/societe-miniére-du-sud-pacifique-smssp-nouvelle-caledonie>

aux intérêts pour 49,5 MF CFP. Au 31 décembre 2020, la part relative aux intérêts de l'avance de THYLACINE s'élevait à 1,5 MF CFP d'après les états financiers de COSTRAMINE.

La valeur brute de l'ensemble des créances et des prêts de la SMSP auprès de ses filiales s'élève ainsi à 28,8 Md F CFP fin décembre 2020 dont 19,2 Md F CFP sont dépréciés, soit 67 %.

Tableau n° 8 : Evolution des créances et des prêts de la SMSP rattachés à des participations

<b>En F CFP</b>	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Avance en compte courant pour COTRANSMINE	423 409 247	316 917 590	234 877 383
Avance en compte courant pour la Société de Ouaco	476 636 302	689 547 519	967 535 414
Avance en compte courant pour THYLACINE	500 000	0	0
Prêt à la Société de Ouaco dans le cadre de la participation au prêt Junior pour la construction de KNS <sup>12</sup>	29 098 214 341	29 923 566 519	27 638 911 021
<b>TOTAL créances</b>	<b>29 998 759 890</b>	<b>30 930 031 628</b>	<b>28 841 323 818</b>
Provision pour dépréciation de la créance relative à l'avance en compte-courant pour la Société de Ouaco	0	0	967 535 414
Provision pour dépréciation de la créance relative au prêt pour la Société de Ouaco (prêt junior KNS)	14 956 129 575	15 849 003 446	18 262 530 273
<b>TOTAL dépréciation des créances</b>	<b>14 956 129 575</b>	<b>15 849 003 446</b>	<b>19 230 065 687</b>

Source : chambre territoriale des comptes d'après les états financiers de la SMSP

Le remboursement des prêts et avances en compte courant accordés à la Société de OUACO n'est pas prévu tant que KNS ne procède pas au remboursement des échéances de la dette junior. Le conseil d'administration de la SMSP du 20 avril 2021 a ainsi décidé de reporter au 31 décembre 2025 la date d'échéance des avances en compte courant octroyées à la Société de Ouaco qui étaient remboursables au 31 décembre 2020.

La situation financière de COTRANSMINE ne lui a pas non plus permis de rembourser au 31 décembre 2020 l'une des avances en compte courant, d'un montant de 50 MF CFP, accordées par la SMSP. Le conseil d'administration de la SMSP du 20 avril 2021 a décidé de modifier le calendrier de remboursement prévu et de reporter l'échéance au 31 décembre 2023.

### 1.2.1.3 Une trésorerie en difficulté

Les disponibilités évoluent à la hausse de 547 MF CFP fin 2019 à 1 198 MF CFP fin 2020. Cette évolution s'explique principalement par les débloquages de fonds en 2019 et en 2020 (1,48 Md F CFP chaque exercice, soit près de 3 Md FCP sur les deux exercices) dans le cadre de l'avance en compte courant de 5,28 Md F CFP octroyée par la SOFINOR en 2017<sup>13</sup>.

<sup>12</sup> Le prêt de 252 780 000 USD ainsi que les intérêts correspondant ont été convertis selon le dernier cours de change à la clôture de l'exercice, soit un taux de 104,2199 en 2018, de 106,2237 en 2019 et de 97,2470 en 2020.

<sup>13</sup> Rapport d'observations définitives relatif à la société de financement et d'investissement de la province Nord publié le 22 avril 2021 disponible à l'adresse internet <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/societe-de-financement-et-dinvestissement-de-la-province-nord-sofinor-nouvelle>

Selon la SMSP, les fonds avancés par la SOFINOR « ont été utilisés par la SMSP pour ce à quoi ils étaient destinés, à savoir principalement pour payer les intérêts des prêts [...] ». La chambre constate que sans l'avance en compte courant de la SOFINOR, la SMSP est dans l'incapacité de mobiliser des liquidités à court terme.

## 1.2.2 Le passif

### 1.2.2.1 Des capitaux propres en diminution

Les capitaux propres diminuent de plus de moitié en deux ans en raison des pertes enregistrées entre 2019 et 2020. Ils ne représentent plus que 16 % du passif fin 2020.

Tableau n° 9 : Evolution du passif de la SMSP

En <i>F CFP</i>	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020 en %
Capital social	394 863 200	394 863 200	394 863 200	0 %
Réserve spéciale de réévaluation	31 834 059 095	31 834 059 095	31 834 059 095	0 %
Réserve légale	39 486 320	39 486 320	39 486 320	0 %
Report à nouveau	-14 125 583 084	-18 716 539 183	-20 019 186 654	-
Résultat de l'exercice	-4 590 956 099	-1 302 647 471	-5 680 482 869	-
<b>TOTAL capitaux propres</b>	<b>13 551 869 432</b>	<b>12 249 221 961</b>	<b>6 568 739 092</b>	<b>- 46%</b>
Provisions pour risques	24 037 805	0	40 660 176	-
Provisions pour charges	4 447 602	2 978 511	3 367 239	13 %
<b>TOTAL provisions</b>	<b>28 485 407</b>	<b>2 978 511</b>	<b>44 027 415</b>	<b>1378 %</b>
Dettes financières	26 217 881 011	27 720 841 053	29 216 002 252	5 %
-dont emprunts auprès des établissements de crédit	22 206 012 218	22 206 012 218	22 206 012 218	0 %
-dont intérêts courus non échus	46 888 610	46 742 615	53 384 376	14 %
-dont dettes groupe et associés	3 964 980 183	5 468 086 220	6 956 605 658	27 %
Dettes fournisseurs	184 093 324	151 950 073	147 849 058	- 3 %
Dettes fiscales et sociales	1 066 776 091	724 538 242	452 802 972	- 38 %
Autres dettes	0	0	1 081 100	-
Produits constatés d'avance	0	528 323	0	- 100 %
<b>TOTAL dettes</b>	<b>27 468 750 426</b>	<b>28 597 857 691</b>	<b>29 817 735 382</b>	<b>4 %</b>
<b>Ecart de conversion</b>	<b>5 743 020 582</b>	<b>6 301 904 800</b>	<b>3 762 454 824</b>	<b>- 40 %</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>46 792 125 847</b>	<b>47 151 962 963</b>	<b>40 192 956 713</b>	<b>- 15 %</b>

Source : Chambre territoriale des comptes d'après les états financiers de la SMSP

Selon le directeur général de la SMSP, la diminution de plus de moitié des capitaux propres entre 2018 et 2020 s'explique par des écritures comptables de provisions sur les titres et créances. Il précise qu'il s'agit de pertes comptables et non financières. La chambre constate que le ratio d'autonomie financière de la société est très limité (16 % en 2020<sup>14</sup>).

<sup>14</sup> Ratio d'autonomie financière = capitaux propres / total bilan

## 1.2.2.2 Un endettement financier difficilement soutenable

L'endettement financier représente la position créditrice ou débitrice d'une société vis-à-vis des tiers financeurs hors cycle d'exploitation c'est-à-dire sans prendre en compte les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et les dettes sociales. L'endettement financier comprend donc principalement les dettes bancaires et les apports en compte courant d'associés.

L'endettement financier de la SMSP concerne tout d'abord les emprunts que la société a contractés en 2008 et en 2011 pour participer au financement de la construction de KNS via sa filiale, la Société de Ouaco. Etant donné les difficultés de la SMSP pour rembourser ses échéances, ces prêts ont été restructurés en 2017. Les négociations menées avec les établissements bancaires ont notamment permis de reporter à mai 2021 les échéances de remboursement en principal<sup>15</sup>. Les montants dus par la SMSP fin 2020 s'élèvent à 22,2 Md F CFP en capital auxquels s'ajoutent 53,3 MF CFP d'intérêts.

L'endettement financier de la SMSP concerne également la dette de la société à l'égard de la SOFINOR. Pour permettre à la SMSP de couvrir ses besoins de trésorerie, la SOFINOR a accordé plusieurs avances en compte courant à la SMSP depuis 2015<sup>16</sup>. Le montant total de ces avances s'élève à 7 Md F CFP fin 2020. Fin 2020, l'endettement financier total de la SMSP s'établit ainsi à 29,2 Md F CFP. Rapporté au montant des capitaux propres, le taux d'endettement financier fin 2020 atteint 445 %.

Tableau n° 10 : Evolution de l'endettement financier de la SMSP

En F CFP	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Emprunt BPCE / CEIDF	15 513 144 442	15 513 144 442	15 513 144 442
Emprunt AFD	6 692 867 776	6 692 867 776	6 692 867 776
<b>Total emprunts établissements bancaires</b>	<b>22 206 012 218</b>	<b>22 206 012 218</b>	<b>22 206 012 218</b>
Intérêts courus non échus emprunt BPCE / CEIDF	26 717 051	26 571 056	33 212 817
Intérêts courus non échus emprunt AFD	20 171 559	20 171 559	20 171 559
<b>Total intérêts courus non échus</b>	<b>46 888 610</b>	<b>46 742 615</b>	<b>53 384 376</b>
Avances en compte courant SOFINOR	3 925 997 083	5 428 909 262	6 956 605 658
Autres dettes groupe	38 983 100	39 176 958	0
<b>Total dettes groupe</b>	<b>3 964 980 183</b>	<b>5 468 086 220</b>	<b>6 956 605 658</b>
<b>TOTAL dettes financières</b>	<b>26 217 881 011</b>	<b>27 720 841 053</b>	<b>29 216 002 252</b>
Montant des capitaux propres	13 551 869 432	12 249 221 961	6 568 739 092
Ratio endettement financier / capitaux propres	193 %	226 %	445 %

<sup>15</sup> Voir le rapport d'observations définitives relatif à la Société minière du Sud Pacifique pour les exercices 2013 à 2018 publié le 22 avril 2021, disponible à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/societe-mini-ere-du-sud-pacifique-sm-sp-nouvelle-caledonie>

<sup>16</sup> Voir le rapport d'observations définitives relatif à la Société minière du Sud Pacifique pour les exercices 2013 à 2018 publié le 22 avril 2021, disponible à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/societe-mini-ere-du-sud-pacifique-sm-sp-nouvelle-caledonie>

Source : chambre territoriale des comptes d'après les états financiers de la SMSP

L'année 2021 doit être l'année de la reprise des remboursements des emprunts dont le montant des échéances annuelles du remboursement en capital s'élève à 1 751,2 MF CFP. L'année 2021 est également l'année au cours de laquelle la SMSP doit commencer à rembourser les avances accordées par la SOFINOR.

Etant donné la situation financière de la SMSP, la société ne pourra pas faire face à ses engagements bancaires en 2021 comme cela est d'ailleurs mentionné dans ses états financiers de 2020 : « Au vu des éléments conjoncturels cités précédemment, la SMSP ne sera pas en mesure d'honorer le remboursement des prochaines échéances bancaires en capital ».

### 1.2.2.3 La dette fiscale

La SMSP a fait l'objet d'un redressement fiscal relatif à ses exercices 2008 et 2009<sup>17</sup> qui a abouti à un montant de redressement de 1 257 553 264 F CFP. Le montant de la créance relative au contrôle fiscal restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 407 335 724 F CFP.

A cela s'ajoute le montant de la créance due par la Société de Ouaco au titre de son redressement fiscal et payée par la SMSP en avances en compte courant, s'élevant à 742 704 234 F CFP au 31 décembre 2020.

## 1.3 L'endettement des sociétés du groupe

Les développements qui suivent sont réalisés d'après des documents fournis par la SMSP concernant l'endettement bancaire de chacune des sociétés dans lesquelles la SMSP a une participation.

Tableau n° 11 : Evolution de l'endettement de la SMSP et de ses filiales

En F CFP	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2020	Evolution 2019/2020 en %
SMSP	22 244 995 318	22 252 754 833	22 259 396 594	0 %
SNNC	27 812 754 382	21 196 124 250	11 265 485 000	- 47 %
NMC	23 540 793 683	23 272 853 230	20 823 340 781	- 11 %
KNS	1 175 288 320 000	1 266 065 311 101	1 238 524 000 000	- 2 %

Source : chambre territoriale des comptes d'après les données de la SMSP

<sup>17</sup> Voir le rapport d'observations définitives relatif à la Société minière du Sud Pacifique pour les exercices 2013 à 2018 publié le 22 avril 2021, disponible à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/societe-miniére-du-sud-pacifique-sm-sp-nouvelle-caledonie>

L'évolution de la dette de KNS entre 2019 et 2020 s'explique par l'évolution des taux de change entre le dollar US et le F CFP. En effet, les emprunts contractés par KNS sont en dollars américains : 10 091 M USD au titre de la dette junior, dont 398 M USD via la Société de OUACO, et 610 M USD au titre de la dette senior.

Tableau n° 12 : Détail des dettes de KNS

En F CFP	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2020	Evolution 2019/2020 en %
Montant dû à GLENCORE	1 113 528 912 268	1 221 552 885 120	1 195 704 410 037	- 2 %
Montant dû à la Société de Ouaco	41 463 237 428	44 512 425 981	42 819 589 963	- 4 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 154 992 149 696</b>	<b>1 266 065 311 101</b>	<b>1 238 524 000 000</b>	<b>- 2 %</b>

Source : chambre territoriale des comptes d'après les données de la SMSP

La dette de la SNNC évolue de 21,2 Md F CFP fin 2019 à 11,3 Md F CFP fin 2020, soit une baisse de 47 %. La SNNC a réalisé un bénéfice sur l'exercice 2020 et le remboursement de ses dettes n'est pas compromis.

Fin 2019 et début 2020, NMC a bénéficié d'une restructuration de sa dette. La société a signé un avenant avec une structure de financement coréenne le 27 décembre 2019 et avec POSCO ASIA le 29 février 2020 afin de modifier les modalités de remboursement de ses emprunts. NMC a par ailleurs souscrit un prêt de 1 Md F CFP garanti par l'Etat auprès d'un établissement bancaire de Nouvelle-Calédonie en juin 2020.

Tableau n° 13 : Détail des dettes de NMC

En F CFP	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2020	Evolution 2019/2020 en %
Prêt KEXIM	12 614 907 639	12 217 429 520	8 753 591 150	- 28 %
Prêt 2014 auprès de POSCO INVEST	1 690 735 237	1 690 735 237	5 578 369 499 (*)	230 %
Prêt 2016 auprès de POSCO ASIA	3 885 930 666	3 885 930 666	0 (*)	- 100 %
Prêt 2017 SMBC	5 472 835 927	5 478 757 807	5 484 574 477	0 %
Prêt 2020 BNC	0	0	1 006 805 655	-
<b>TOTAL</b>	<b>23 664 409 469</b>	<b>23 272 853 230</b>	<b>20 823 340 781</b>	<b>- 11 %</b>

Source : Chambre territoriale des comptes d'après les données de la SMSP

(\*) Les prêts POSCO INVEST et POSCO ASIA ont été fusionnés, en février 2020, en un seul prêt d'un montant de 46,6 millions EUR

## 2 LA SMPS EN PROCEDURE DE SAUVEGARDE

Au vu de son endettement qui s'établissait à 29,2 Md F CFP fin 2020, et compte-tenu de sa situation financière, la société a constaté qu'il lui était impossible d'honorer les remboursements en capital de ses dettes bancaires en 2021.

### 2.1 L'échec de la procédure de mandat ad hoc.

La société s'était engagée dans une procédure de mandat ad hoc en juillet 2020 qui n'a pas abouti.

Dans une interview donnée au journal Les Nouvelles Calédoniennes, le directeur général de la SMSP indique que la société était en mandat ad hoc et qu'elle n'a pas réussi à trouver un accord amiable avec les banques *« pour une raison de contraintes légales qui peuvent régir la SOFINOR ou la province Nord, actionnaire prêteur et garant de la SMSP. »* Il précise que *« l'an prochain, la SMSP doit rembourser à SOFINOR, et ensuite SOFINOR doit rembourser à la province Nord, une avance en compte courant de 1,2 Md F CFP. Cette avance en compte courant a déjà fait l'objet d'un report, elle est au bout de sa durée légale. Or les banques disent que, si elles gèlent leurs échéances pendant trois ans, il n'est pas question que la SMSP rembourse la SOFINOR et que la SOFINOR rembourse la province l'année prochaine. Deux options sont donc posées : soit repousser la dette, soit la convertir en capital. Le report n'est plus possible, les textes sont clairs. Et la conversion en capital est aussi très compliquée »*.

La province Nord étant au plafond prévu par la loi dans la participation au capital de la SOFINOR, il n'est pas possible pour elle de convertir en capital l'avance accordée à la SOFINOR. Le directeur général de la SMSP indique, lors de cette interview, que *« (la province Nord) est déjà au plafond de son pourcentage de participation au sein de la SEM (société d'économie mixte SOFINOR) qui est de 85 %. En clair, si la province l'abandonne, le plafond serait explosé, ce qui mettrait la province dans l'illégalité. Il est évident que la province est toujours là en soutien de la SOFINOR et de la SMSP, mais il est évident aussi que la collectivité publique ne se mettra pas dans l'illégalité pour ce soutien. Vu cette première contrainte légale, l'accord amiable n'est pas envisageable »*.

### 2.2 L'engagement de la procédure de sauvegarde

Après avoir connu une procédure de mandat ad hoc depuis le mois de juillet 2020 qui n'a pas permis d'aboutir à un accord avec les créanciers, la SMSP, par requête en date du 11 mai 2021 présentée au tribunal de commerce, a demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Par jugement en date du 18 mai 2021, le tribunal mixte de commerce de Nouméa déclare l'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'égard de la SMSP et fixe la période d'observation à six mois et donne au mandataire judiciaire un délai de deux mois pour établir la liste des créances.

Dans un communiqué en date du 18 mai 2021 publié sur le site internet de la société, le directeur général de la SMSP indique que « *Le lancement de cette procédure va permettre à la SMSP de faire deux choses :*

- *geler les créances antérieures au jugement d'ouverture de la procédure ;*
- *mettre à disposition du groupe une période de 6 mois d'observation (renouvelable une fois) pour établir un plan d'apurement des dettes (remboursement). Celui-ci sera ensuite présenté au Tribunal du commerce pour validation ».*

Le directeur général de la société indique que « *Loin d'être hâtive, cette décision est le résultat de discussions entamées dès février 2020, lorsque la direction générale du groupe constate que le remboursement des échéances risque d'être compromis à compter de juin 2021. Le Directeur Général contacte donc à cette époque les banques et ses partenaires habituels pour envisager la restructuration de sa dette. Les partenaires financiers de la société, à savoir la Caisse d'Epargne Ile de France (CEIDF), la BRED et l'Agence Française pour le Développement (AFD), ont confirmé leur soutien tout au long des discussions. Son actionnaire, la SOFINOR et la Province Nord, garante de la SMSP, ont également fait preuve du même soutien. Malheureusement, les contraintes légales qui s'imposent à la collectivité ne sont pas compatibles avec les prérequis des comités de crédit des banques. Aussi, la SMSP a donc décidé d'utiliser un outil légal de protection des entreprises, à savoir la procédure de sauvegarde ».*

Dans le cadre de cette procédure, durant la période d'observation de six mois, les prêts de la SMSP sont gelés. Cette période est renouvelable une fois. Avec l'aide de l'administrateur judiciaire désigné par le tribunal de commerce, il est prévu qu'un plan d'apurement des dettes soit conçu pour dix ans. Le directeur général de la SMSP a indiqué, dans une interview donnée au journal Les Nouvelles Calédoniennes, souhaiter durant la première partie du plan, c'est dire les trois à quatre premières années, « *mettre les paiements minimums légaux, c'est-à-dire 1 % de la dette environ. Et ce, pour recevoir les dividendes (des) filiales, et les premières retombées de KNS, ce qui (lui) permettra d'honorer ce plan sans difficulté ».*

D'autres scénarii sont également envisagés par le directeur général de la SMSP :

- le rachat de la créance de la SMSP sur KNS via la Société de Ouaco pour un montant de 40 Md F CFP ;
- et un refinancement des dettes bancaires par d'autres établissements.

### **3 LES PROJETS DE LA SMSP ENVISAGES ALORS QUE SA SITUATION FINANCIERE EST PREOCCUPANTE**

En 2019, alors que la situation financière de la SMSP était encore très fragile mais que celle-ci espérait encore à l'époque recevoir des dividendes de l'usine de Corée qui auraient pu lui permettre d'honorer une partie de ses dettes, la SMSP a envisagé de lancer une prospection des gisements PRONY et PERNOD.

Par courrier daté du 11 juin 2019 adressé à la présidente de la province Sud, le président-directeur général de la SMSP indique que dans le cadre de la reconnaissance de ses gisements, la SMSP s'est associée aux sociétés minières et métallurgiques locales dans un programme de prospection par électromagnétisme aéroporté. Le président-directeur général de la SMSP demande alors à la province Sud l'autorisation de procéder à une campagne de géophysique héliportée sur les

gisements de PRONY et PERNOD situés sur les communes de Yaté et du Mont-Dore, en province Sud, ces gisements ayant été classés en réserve technique provinciale par délibération de la province Sud en février 2012.

La SMSP avait présenté le 6 décembre 2018 à la province Sud un projet de construction d'une usine hydro métallurgique en province Sud en partenariat avec POSCO. Dans la présentation qui est faite du projet, accompagnant le courrier du 11 juin 2019, la société précise que « grâce à son partenaire POSCO, la SMSP dispose d'un procédé hydro métallurgique ultra-novateur sur le plan technologique mais surtout environnemental [...]. Le partenaire POSCO, conscient des enjeux du marché des véhicules électriques est prêt à investir dans la réalisation d'une usine en Nouvelle-Calédonie. Outre le fait que ce projet offre au pays l'opportunité de produire 20 000 t/an de nickel haute pureté et 2000 t/an de cobalt additionnels à l'horizon 2025 et les retombées économiques et sociales qui en découlent, la construction de l'usine permettra une relance de l'activité économique ».

La chambre relève qu'alors qu'elle était en difficulté pour rembourser ses dettes, la société envisageait le développement d'un projet industriel lourd, certes en partenariat avec un autre industriel qui aurait apporté la majorité des capitaux. Cependant, ce projet ne pouvait être neutre financièrement pour la société. Ce projet n'a par ailleurs pas fait l'objet de débat dans le cadre des conseils d'administration de la SMSP qui n'a pas établi d'orientations stratégiques pour le développement de la société<sup>18</sup>.

En réponse à ces observations, la SMSP indique que la chambre ne peut affirmer que le projet d'installation d'une usine métallurgique sur le site de PRONY et PERNOD ne pouvait être neutre financièrement pour elle puisque la chambre n'en connaît pas les modalités. S'agissant de l'observation de la chambre relative à l'absence de sollicitation préalable du conseil d'administration, la SMSP indique que des *memorandum of understanding* (MOU) et *memorandum of agreement* (MOA)<sup>19</sup> peuvent être signés par le représentant légal de la société sans approbation du conseil d'administration puisqu'ils ne contiennent aucun engagement contractuel. Elle indique que ces accords précontractuels ont tous été présentés à ses administrateurs et qu'aucun projet n'a été présenté en conseil alors qu'il était en phase finale.

Enfin, malgré sa situation financière dégradée, la SMSP indique vouloir « monnayer sa ressource minière en contrepartie de prises de participation sans apport financier ». Elle indique qu'elle « ne voit pas en quoi de tels projets seraient abandonnés, au contraire » et précise qu'elle « entend boucler le projet YICHUAN avant la fin de cette année 2021 »<sup>20</sup>.

La chambre maintient que des projets de long terme et lourds financièrement n'apporteront pas de solution aux problèmes financiers de court terme de la société et rappelle que la province Nord est garante de certains emprunts de la SMSP.

---

<sup>18</sup> La chambre avait déjà constaté que plusieurs projets n'avaient été présentés au conseil d'administration que dans leur phase finale. Voir le rapport d'observations définitives relatif à la Société minière du Sud Pacifique pour les exercices 2013 à 2018 publié le 22 avril 2021, disponible à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/societe-miniére-du-sud-pacifique-smssp-nouvelle-caledonie>

<sup>19</sup> Les MOU et MOA sont des memorandum d'entente permettant de confirmer une intention commune entre deux parties sans engagement juridique.

<sup>20</sup> Voir le rapport d'observations définitives relatif à la Société minière du Sud Pacifique pour les exercices 2013 à 2018 publié le 22 avril 2021, disponible à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/societe-miniére-du-sud-pacifique-smssp-nouvelle-caledonie>, partie 3.4.4.3 « Le partenariat avec YICHUAN : un engagement contractuel sur une quotité dont la SMSP ne dispose pas ».

## REPONSE

**Réponse de Monsieur Karl Therby, président directeur général  
de la Société Minière du Sud Pacifique**

En application de l'article L. 262-68 du code des juridictions financières, cette réponse n'engage que la seule responsabilité de son signataire.



Madame la Présidente  
Chambre Territoriale des Comptes  
de Nouvelle-Calédonie  
13, boulevard VAUBAN  
BP 2392  
98846 Nouméa Cedex

Nouméa, le 21 décembre 2021,

Courrier remis en mains propres et envoyé en LRAR

Réf. : SMSP/DG/2021-224

**Objet** : contrôle de la SMSP

Madame la Présidente,

Par courriers en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021, La Chambre a adressé, à Monsieur André DANG VAN NHA et à moi-même, le rapport d'observations définitives (« ROD») de la Chambre Territoriale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) pour les exercices 2019 et 2020.

Ce rapport n'appelle pas de remarques particulières de ma part, à l'exception du commentaire de la Chambre sur le fait que la situation de la SMSP l'empêcherait d'envisager la poursuite de son développement à travers la mise en œuvre de projets (page 25 du ROD).

En effet, le lien établi par la Chambre entre la situation financière court terme de la SMSP, les garanties accordées par la province Nord et les projets de la SMSP ne me semble pas pertinent.

La situation actuelle de la SMSP (et le soutien associé de la province Nord) s'explique par une volonté de cette dernière, dans un contexte donné (celui de 2007 avant le démarrage de la construction de l'usine du Nord), de participer à un financement dont la rentabilité était avérée à l'époque.

La SMSP n'avait aucune obligation d'y souscrire.

Tous les projets de la SMSP sont en ligne avec ce principe, à savoir que l'apport de la ressource naturelle exonère la SMSP de toute obligation d'apporter des fonds et même de contribuer aux éventuelles pertes des projets qu'elle met en œuvre. On le voit d'ailleurs avec Koniambo Nickel dont les besoins de financement sont exclusivement financés par GLENCORE depuis de nombreuses années.

Il en est de même pour le partenariat avec POSCO et nos sociétés communes, NMC et SNNC, dont le financement des CAPEX et des OPEX est assuré soit par emprunt bancaire, soit sur fonds propres.

**Société Minière du Sud Pacifique (SMSP)**

SA au capital de 394 863 200 F CFP - RCS 79 B 070 854 - RIDET n° 070 854

**Siège social** : Ouaco - 98817 Kaala Gomen - Nouvelle-Calédonie

**Siège administratif** : 9 rue d'Austerlitz - Immeuble SAM3

BP 66 - 98845 Nouméa Cedex

Tél. (+687) 28.13.53 - Fax. (+687) 28.15.67 - [www.smssp.nc](http://www.smssp.nc)

**Groupe SMSP**

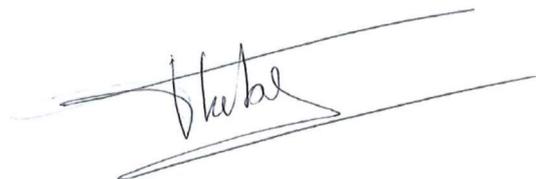
Koniambo Nickel SAS  
Caledonian Chinese Mining Company SAS  
SNNC CO LTD  
Nickel Mining Company SAS  
Cotransmine SAS  
Société de Ouaco SARL

Enfin, les dispositions du pacte d'actionnaires à conclure prochainement avec les associés actuels de la société YICHUAN en Chine sont limpides sur le fait que la SMSP ne peut être appelée, malgré sa qualité d'actionnaire majoritaire, au financement des besoins de trésorerie de la société-cible.

Monsieur André DANG VAN NHA, précédent Président et Directeur Général de la société, s'associe à ces remarques.

Nous vous prions d'accepter, Madame la Présidente, l'assurance de notre considération très respectueuse.

Karl THERBY  
Président Directeur Général de la SMSP



**Société Minière du Sud Pacifique (SMSP)**

SA au capital de 394 863 200 F CFP - RCS 79 B 070 854 - RIDET n° 070 854

**Siège social :** Ouaco - 98817 Kaala Gomen - Nouvelle-Calédonie

**Siège administratif :** 9 rue d'Austerlitz - Immeuble SAM3

BP 66 - 98845 Nouméa Cedex

**Tél. (+687) 28.13.53 - Fax. (+687) 28.15.67 - [www.smsp.nc](http://www.smsp.nc)**

**Groupe SMSP**

Koniambo Nickel SAS  
Caledonian Chinese Mining Company SAS  
SNNC CO LTD  
Nickel Mining Company SAS  
Cotransmine SAS  
Société de Ouaco SARL



« La société a le droit de demander compte  
à tout agent public de son administration »  
Article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie  
13, Boulevard Vauban - BP 2392 - 98846 Nouméa cedex - Nouvelle-Calédonie

courriel : [ctcnc@crtc.ccomptes.fr](mailto:ctcnc@crtc.ccomptes.fr)

[www.ccomptes.fr/](http://www.ccomptes.fr/)